

BORDEREAU DES PIECES

- ❖ la Déclaration de projet - Présentation du projet et démonstration de son caractère d'intérêt général (rapport)
- ❖ la Mise en compatibilité (rapport)
- ❖ Mise en compatibilité : le Plan de zonage, avant et après la mise en compatibilité
- ❖ Mise en compatibilité : le Règlement de la zone UB, avant et après la mise en compatibilité
- ❖ Mise en compatibilité : les Emplacements réservés en 2019 après la mise en compatibilité.